



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Présents : C.BEGUINOT - J.C. CUGNET – C. DROMARD – C.FORT – C. LAPERSONNE – G. LHEUREUX – M.C. REMY – M. ZIMMERLIN

Excusés : X. HUSSON (donne pouvoir à G. LHEUREUX)
M. HUMBERT (donne pouvoir à M. ZIMMERLIN)

La réunion débute à 18h45 et le quorum est atteint.

Le dernier procès-verbal datant du 28 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Restitution de caution à Madame LABBE BORGNET Caroline

Madame LABBE BORGNET Caroline a quitté au 15 Juillet dernier l'appartement communal qu'elle louait Impasse de la Cour de l'école.

L'état des lieux de sortie ayant été réalisé le 18 Juillet 2022, ne mentionnant aucun dégât particulier suite à la location, le Conseil Municipal décide le remboursement de la caution de 550€

pour : 10
contre : 0

Remboursement au comité des fêtes

Il est rappelé au Conseil Municipal la prise en charge par le comité des fêtes de l'organisation du repas de 16 Juillet dernier, où tous les habitants ont été conviés pour se restaurer et, profiter ensuite d'une soirée avec retraite aux flambeaux et feu d'artifice.

La soirée a remporté un franc succès, avec la participation de 29 habitants du village (28 adultes, 1 enfant) Il est proposé au Conseil Municipal de défrayer le comité des fêtes d'une partie des frais de restauration, à hauteur de 5 € par habitant adulte et 2.50 € par habitant enfant (de 10 à 15ans) ayant participé.

Le Conseil Municipal décide le défraiement au comité des fêtes à hauteur de 5€00 par habitant adulte et 2.50€ par habitant enfant (10-15 ans) ayant participé, soit un montant total de 142.50€ à verser au comité des fêtes.

Pour : 10
Contre : 0



Subvention Club Multisport

Suite à la demande de subvention de Jean-Jacques PICOT, Président du Club Multisports qui sollicite une subvention de fonctionnement auprès de la commune, le Maire propose d'attribuer 400€.

Il est précisé que, pour des raisons budgétaires, dorénavant les demandes de subvention doivent être transmises en Mairie au plus tard le 15 Mars de l'année pour laquelle la demande est formulée.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 400€ au Club Multisports de Mutigny pour l'année 2022

Pour : 10

Contre : 0

Délibération : détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines : afin de procéder aux régularisations suite aux procédures d'alignement qui ont eu lieu sur la commune, les demandes des riverains concernés faites auprès de la mairie au sujet du transfert des parcelles, seront rémunérées à hauteur de 30 euros le m2. Un échange de parcelles surface contre surface est envisageable lorsque cela est possible (en prolongation de propriété)

Pour : 10

Contre : 0

Désignation d'un référent incendie et secours : Céline FORT

Questions diverses :

- Proposition de Charles Henri HUMBERT d'échanger des parcelles frappées d'alignement contre une parcelle communale. Le conseil municipal délibérera lors du prochain conseil.
- Terroir Picardie arrête son activité au 1^{er} côté de mai. Nous sommes dans l'attente de réception des documents officialisant sa décision. Il a été évoqué que ce logement pourrait être mis à disposition du comité des fêtes. La commune se garderait le droit d'y organiser également des activités.

La séance est levée à 19H50

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 17 octobre 2022.

MAIRIE DE MUTIGNY



MAIRIE DE MUTIGNY

1 Place Garitan - 51160 Mutigny – Tél. : 03 26 52 31 37 – Courriel : mairie-mutigny@wanadoo.fr